Renaud Muselier, « Les experts-comptables sont un relais indispensable de nos actions auprès des entrepreneurs »

ENTRETIEN AVEC **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE**

— L'Association des régions de France que vous présidez, a signé récemment un accord de partenariat sur le plan de relance avec le Premier ministre. Quelles sont les priorités de cet accord et quels en seront les défis ?

Cet accord marque la reconnaissance du rôle pivot que les régions ont à jouer dans le plan de relance et il démontre de la confiance que l'État nous donne enfin. Nous sommes aujourd'hui de façon claire et définie les partenaires de l'État dans la reconstruction de notre pays. Nous y avons engagé conjointement 64 M€ pour Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pendant toute la crise, nous avons mené un travail intensif, avec Bruno Le Maire notamment, et nous nous sommes accordés sur une première vague d'opérations permettant le développement de projets concrets, mis en œuvre dès 2021. Il s'agit d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la sécurisation d'équipements publics sur l'ensemble du territoire régional. Ces projets s'articulent autour de 3 priorités : l'écologie, la cohésion sociale et territoriale et la compétitivité, pour donner aux entreprises des conditions plus favorables pour développer leurs activités. La relance passera par un binôme préfet-président de région. Il n'y a pas de place pour des tuyauteries parallèles mais la concertation est nécessaire !

— En marge de la signature de cet accord, vous avez précisé la position de la région Sud en annonçant la présentation d'un « plan de reconquête de l'économie régionale » dans lequel sont prévues 18 mesures. En quoi consistent-elles ?

Pour être prêt dans la relance, nous avons voté un grand plan de reconquête de l'économie régionale, complémentaire au plan de relance de l'État. 1 200 entreprises ont été consultées, 5 grands chantiers et 18 mesures mis en place, pour 1 milliard d'euros investis sur 2 ans. Nous voulons redonner la capacité d'investissement et d'innovation à nos entreprises, de la productivité et de la compétitivité. Très concrètement, cela signifie que nous débloquons 64 M€ pour renforcer leurs fonds propres, nous baissons dès cette année les impôts de production avec 637 M€ d'allègement d'impôt, nous renforçons notre accompagnement à l'international et nous accompagnons la relocalisation d'industries stratégiques. Nous ne laisserons personne au bord du chemin !

— Depuis le début de la crise sanitaire, les experts-comptables accompagnent sans relâche les TPE-PME, pour les aider à accéder aux aides mises en place par l'État. Fort de cette expérience, l'Ordre vient de présenter 50 mesures en vue de la relance. En tant que président de région, comment percevez-vous le rôle de la profession comptable auprès des entreprises ?

La région, chef de file du développement économique, a fait de l'économie sa priorité avec la mise en place d'une stratégie avec et pour les chefs d'entreprise. Nous avons pour objectif de donner la capacité aux entrepreneurs de réussir et gagner « la bataille de l'emploi ». L'expert-comptable est un allié essentiel des TPE-PME. Son accompagnement permet de donner toutes les chances de réussite au projet entrepreneurial et contribue à sa pérennité, plus encore pendant ces périodes de crise. Nous avons donc une volonté commune, celle d'être aux côtés des entrepreneurs, dans les bons comme dans les moments plus difficiles, à chaque étape de leur développement. Nous avons travaillé étroitement pendant la crise. Les experts-comptables sont un relais indispensable de nos actions auprès des entrepreneurs, et aujourd'hui plus spécifiquement sur nos dispositifs d'aides pour faire face à la crise sanitaire. C'est vraisemblablement grâce aux moyens déployés par l'État et les régions, mais aussi au soutien indéfectible des experts-comptables que bon nombre de sociétés ont réussi à tenir debout cette année.